



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Le Président

Paris, le 26 NOV. 2013

Monsieur le Ministre,

Après le passage à la diffusion « tout numérique » de la télévision, qui s'est achevé en novembre 2011 sur l'ensemble du territoire, le Conseil poursuit le déploiement de la télévision numérique terrestre (TNT) avec deux objectifs : l'enrichissement de l'offre de programmes et la généralisation de la haute définition.

Six nouvelles chaînes en haute définition, à savoir *HDI*, *L'Équipe HD*, *6ter*, *Numéro 23*, *RMC Découverte*, *Chérie 25*, sont diffusées sur la TNT auprès de 58 % des foyers métropolitains.

Déjà disponible pour les personnes regardant la télévision par le satellite, par les réseaux câblés ou ADSL, la diffusion de ces chaînes commencera par la voie hertzienne terrestre dans le Loiret le 21 janvier 2014. Je suis heureux de vous en informer et vous signale que le site internet du Conseil (www.csa.fr) comporte toutes les précisions utiles relatives au calendrier de ces opérations et aux modalités de réception. De plus, une note technique est jointe au présent courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma vive considération.

Amitiés

Olivier SCHRAMÉCK

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien ministre
Sénateur
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS

ANNEXE TECHNIQUE

Changement de fréquences éventuel : Pour respecter les contraintes de planification et éviter d'éventuels brouillages entre émetteurs, le lancement des nouvelles chaînes s'accompagne parfois de changements de fréquences pour certaines chaînes existantes. Ces modifications pourront nécessiter des adaptations techniques sur les antennes collectives, notamment sur les filtres éventuellement mis en place, qui devront être effectuées par un antenniste.

Compatibilité des équipements : Pour recevoir les chaînes en haute définition, il est nécessaire de disposer d'un équipement adapté. Le téléviseur avec décodeur intégré ou le décodeur TNT externe doivent être compatibles avec la norme MPEG-4, car les chaînes en haute définition sont diffusées avec cette norme de compression, alors que les chaînes en définition standard utilisent une autre norme de compression (MPEG-2). Les usagers recevant d'ores et déjà Arte HD par exemple, seront en mesure de recevoir ces nouvelles chaînes.

Recherche et mémorisation des chaînes zone par zone selon le calendrier de déploiement : De plus, les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne « râteau » devront lancer, dès lors que les six nouvelles chaînes de la TNT seront diffusées sur leur zone selon le calendrier établi, comme ils l'ont fait lors du passage à la télévision « tout numérique », une nouvelle recherche des chaînes pour les mettre en mémoire. Cela leur permettra de retrouver les chaînes actuelles et de recevoir les six nouvelles chaînes.

Traitement des demandes des usagers : A l'issue de ces opérations à réaliser selon le calendrier établi, s'ils ne retrouvent pas certaines chaînes qu'ils recevaient précédemment, les téléspectateurs pourront s'adresser à l'Agence nationale des fréquences (ANFR) au 0970 818 818 (centre d'appels ouvert du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures, au prix d'un appel local).

Déploiement simultané de nouveaux sites R5 : Sur certains émetteurs, des chaînes en haute définition d'ores et déjà portées par le multiplex R5 (TF1 HD, France 2 HD, M6 HD) seront déployées simultanément. En effet, au terme d'un dialogue avec le Conseil, l'opérateur du multiplex R5 a accepté de porter sa couverture au niveau de celui des multiplex R1, R4 et R6. Ainsi, tous les téléspectateurs ayant accès aux chaînes de ces multiplex avec une antenne « râteau » recevront également, dès lors que leur récepteur est adapté à la haute définition, l'ensemble des chaînes portées par le multiplex R5, si tel n'est pas encore le cas. Pour connaître le détail des émetteurs concernés, vous pouvez utilement consulter le site internet du Conseil à l'adresse suivante : <http://www.csa.fr/Television/La-reception/Recevoir-la-television/La-couverture-de-la-TNT/Le-deploiement-de-la-TNT-haute-definition>.